

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT**

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, tenue au lieu et à l'heure des séances le 8 décembre 2025.

Sont présents(es) : Siège #1 - Gilles Ouellet
Siège #2 - Claudine Lévesque
Siège #3 - Stéphanie Bard
Siège #4 - Marc-André Lavoie
Siège #5 - Laura Lévesque
Siège #6 - Catherine Michaud

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Gilles DesRosiers. Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1- Constat de la validité de l'avis de convocation

Un avis de convocation a été adressé à tous les membres du conseil le 4 décembre 2025, à 11 h 15.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

959-12-25

2 - Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune offre pour la vente de l'ancien camion de service;

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le point no 3, Vente de l'ancien camion de service de la municipalité / Acceptation d'une soumission, soit retiré;

QUE l'ordre du jour soit approuvé après le retrait du point no 3.

ADOPTÉ

- 1 - Ouverture de la séance**
- 2 - Adoption de l'ordre du jour**
- 3 - Vente des billots de pin du Parc Garneau / Acceptation d'une soumission**
- 4 - Période de questions**
- 5 - Clôture et levée de la séance**

960-12-25

3 - Vente des billots de pin du Parc Garneau / Acceptation d'une soumission

CONSIDÉRANT que la municipalité a un lot de billots de pin dans le Parc Garneau;

CONSIDÉRANT que nous avons publié un appel d'offres sur notre page Facebook pour le vendre par soumission;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une offre, d'un montant de 210 \$;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil accepte l'offre d'achat des billots de bois, telle qu'elle a été déposée;

QUE l'acheteur soit avisé que le paiement doit se faire avant de prendre possession des billets.

ADOPTÉ

4 - Période de questions

Aucune question de la part de l'assistance qui a nécessité une prise de décision.

961-12-25

5 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par Claudine Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée.

La séance extraordinaire est levée à 19 h 38.

ADOPTÉ

Je, Gilles DesRosiers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilles DesRosiers
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Gabriel-Lalemant.

Sylvie Dionne
Directrice générale et greffière-trésorière